

**COMMUNE DE  
FAUMONT**

**Département du Nord**

**Arrondissement de  
Douai**

**Canton d'Orchies**

**☎ 03.20.61.91.91**

**2022-12-44**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**OBJET : création d'un poste d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup>  
Classe à temps complet à compter du 01/01/23.**

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BARBIEUX, Maire.

**Présents** : GEORGES Florence, MUSART Thérèse, REGNIER Suzelle, JOLY Mehdi, LEPRETRE Laure, KARPINSKI Jérémy, AGACHE Emilie, RATON Christian ; GRIMBERT Caroline, CATILLON Sandrine, LAGACHE Loïc, DECORPS Philippe ; VENDAMME Vincent

**Procuration** BRUNAUX Jean-Pierre à GEORGES Florence ; GRODOSKI Laurent à CATILLON Sandrine ; QUATREBOEUF Marie-Hélène à DECORPS Philippe ; GUELER Patricia à BARBIEUX Gilles

**Absent excusé** JACQ Jean-Christophe

**Secrétaire** : Thérèse MUSART

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Etant donné qu'il y a lieu de restructurer les services du secrétariat de la mairie et en raison d'accroissement d'activité, il y a lieu de recruter 1 adjoint administratif principal à temps complet

Cet agent assurera selon la fiche de poste en vigueur : il sera en charge du secrétariat, service administratif.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Dont 4 procurations

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire

Gilles BARBIEUX

Publié sur le site internet le 27 février 2023

Envoyé et arrivée à la Sous-Préfecture de Douai le 7 décembre 2022